



Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

(Abidjan, le 16 septembre 2010)

HT. : Bonjour mesdames et messieurs. Bienvenue à ce point de presse hebdomadaire qui se déroule aujourd'hui à Arrah, à près de 200 kilomètres d'Abidjan, en marge des Journées de l'ONUCI, dont le second cycle a démarré ici. Je voudrais faire une petite introduction avec les activités de l'ONUCI et je vais prendre vos questions s'il y en a.

Le Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations unies pour la Côte d'Ivoire, Y J Choi, multiplie des initiatives pour consolider la dynamique électorale et aider à relever les défis qui nous séparent du scrutin présidentiel annoncé pour le 31 octobre 2010.

Après sa rencontre avec la Commission Electorale Indépendante (CEI), conduite par son Président Youssouf Bakayoko, le Représentant spécial a tenu une réunion regroupant les différentes structures impliquées dans le processus électoral et la communauté internationale pour faire face aux défis les plus immédiats à savoir la distribution simultanée des cartes d'identité et des cartes d'électeurs aux 5 725 720 Ivoiriens figurant sur la liste électorale définitive.

A cet effet, l'ONUCI a actualisé son plan d'appui logistique. Ce plan sera exécuté du 10 au 18 octobre et sa mise en œuvre nécessite la mobilisation d'importants moyens aériens et terrestres avec la participation des composantes civiles, militaires et de la police des Nations Unies. L'ONUCI et la communauté internationale, à l'occasion de cette rencontre qui a eu lieu à Sébroko le mercredi, ont réitéré leur appui aux parties et aux structures nationales impliquées dans le processus électoral pour l'aboutissement des efforts que ces structures déploient en vue d'organiser des élections ouvertes, libres, justes et transparentes. Conformément à son mandat et à ses ressources, l'ONUCI apportera son soutien pour venir à bout des autres défis majeurs, qui vont de la carte électorale à la sécurisation des élections, en passant par la formation des agents électoraux, la coordination de l'observation internationale et le transport du matériel électoral.

Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, l'ONUCI a organisé, le mercredi 15 septembre, une séance de sensibilisation à un environnement électoral apaisé avec les populations de Tahasso, dans la sous-préfecture de Tiémé, à 35 kilomètres d'Odienné.

A Divo, dans le même esprit, l'ONUCI a participé en collaboration avec le collectif de la société civile à une séance de sensibilisation sur la démocratie et la cohésion sociale.

En plus de nos activités de proximité que nous menons dans les différentes villes du pays, l'ONUCI s'appuie sur le sport pour faire passer son message de paix. A cet

effet, la mission a participé, mardi 14 septembre, au lancement de la 9^e Edition du tournoi de la Confraternité organisé par l'Union Nationale des Journalistes de Cote d'Ivoire (UNJCI). C'est la seconde année consécutive que l'ONUCI appuie l'UNJCI dans ce domaine. Cette année comme l'année précédente, l'ONUCI va doter le tournoi d'un trophée fair-play. La cérémonie de remise de ce trophée est prévue le 23 septembre au siège de la mission, c'est-à-dire le jeudi prochain.

A l'instar de toute la communauté internationale, l'ONUCI célébrera le 21 septembre prochain, la Journée Internationale de la Paix, placée cette année sous les auspices de la jeunesse, facteur de paix et de développement dans le monde.

L'ONUCI, à cette occasion, organisera une série de manifestations sportives, culturelles et des tables rondes dans plusieurs localités de la Cote d'Ivoire pour magnifier la solidarité internationale avec la jeunesse de ce pays, dont le rôle est crucial dans le processus de sortie de crise.

A Abidjan, précisément au siège de l'ONUCI à Sébroko, une table-ronde sera organisée conjointement avec la représentation de l'Union Africaine en Côte d'Ivoire, ce qui est nouveau. Plusieurs thèmes, dont les attentes et les défis de la jeunesse en situation post-crise et la participation aux objectifs du millénaire pour le développement, seront entre autres abordés par les experts nationaux et par les experts des Nations Unies. Le thème qui sera débattu, comme vous en conviendrez, est d'actualité. Nous sommes en période électorale et il s'agira de réfléchir avec la jeunesse sur son engagement et surtout sur sa contribution à un environnement électoral apaisé.

La Journée internationale de la paix a été adoptée en 1981 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Lors de cette adoption, l'Assemblée générale a invité tous les pays et tous les peuples à respecter l'arrêt des hostilités et la violence en menant des activités éducatives et de sensibilisation liées à la paix.

Cette Journée sera pour nous, un moment de communion avec tous les partenaires ivoiriens et singulièrement avec la jeunesse de votre pays.

Pour revenir à une actualité de proximité, nous sommes à Arrah dans le cadre des Journées de l'ONUCI, que nous avons lancé l'année dernière. Il s'agit d'aller dans un endroit pour parler aux populations et leur expliquer comment nous entendons leur contribution à un environnement électoral apaisé. L'environnement électoral apaisé pour nous signifie la période avant, pendant et après les élections. Nous avons l'intention cette année encore d'organiser 10 éditions dans tout le pays. Nous en avons organisé 10. Cette année, à partir d'hier, nous allons poursuivre ces activités jusqu'au mois de juin 2011 pour essayer de continuer de sensibiliser les Ivoiriens au-delà de l'environnement électoral, lorsque les élections seront terminées, sur ce qui est un moment-clé de l'histoire de ce pays, c'est-à-dire la sortie de crise. Voilà très rapidement ce que je voulais dire en introduction, juste pour vous dire que nous avons rencontré hier les autorités administratives, les autorités traditionnelles, notamment la chefferie, à travers une visite de courtoisie au roi. Aujourd'hui, après ce point de presse, nous aurons une cérémonie de planting d'arbres, à laquelle nous vous convions si vous en avez le temps. Ensuite, le temps fort de ces journées sera le forum, la rencontre avec les populations où nous aurons des échanges directs, francs. Au cours de ces échanges, nous aurons des restitutions des travaux en atelier qui ont eu lieu hier avec les composantes femmes, chefs traditionnels et jeunes. Donc, voilà très brièvement ce que je voulais vous dire. Je suis prêt à répondre à vos questions éventuelles. Je vous prie de vous présenter en indiquant votre nom et l'organe de presse que vous représentez ici. Merci.

Hyacinthe Kouakou (Agence Ivoirienne de Presse Bongouanou) : Merci. Tout à l'heure dans votre exposé liminaire, parlant donc des élections du 31 octobre, vous avez dit « les élections annoncées pour le 31 octobre ». Je pensais qu'on dirait les « élections prévues pour le 31 octobre ». Est-ce que vous avez le sentiment, moi personnellement je n'ai pas le sentiment que vous êtes certain que ces élections auront lieu effectivement à cette date ?

HT. : Alors je vous ai donné une fausse impression. Ce sont des élections qui ont été annoncées par le Décret présidentiel. On peut dire « annoncées », on peut dire « fixées », on peut dire « prévues ». C'est une question sémantique. Mais si je vous ai donné l'impression d'un doute quelconque, je vous prie de l'ôter de votre esprit. Je n'ai aucune raison de douter et surtout nous n'avons aucune raison de réduire notre appui. C'est parce que nous avons cette date que nous multiplions les initiatives, pour parler des initiatives du Représentant spécial qui, au rythme des choses veut, lui aussi, hâter la cadence du processus électoral.

Kouassi Koffi (Agence Ivoirienne de Presse, Daoukro) : Permettez-moi de revenir sur les élections. Aujourd'hui il y a des efforts qui sont déployés pour que le 31 octobre soit tenu. Il n'en demeure pas moins que du côté des Forces Nouvelles, on parle de difficultés au niveau, par exemple, de l'encasernement, du regroupement. Est-ce qu'avec cette situation on ne peut pas craindre que la date du 31 octobre ne soit pas tenue ?

HT. : Vous soulevez là une question très importante parce que, conformément à l'Accord Politique de Ouagadougou (IV), appelé Accord complémentaire (IV), cet encasernement doit être complété. Mais, selon les informations que nous avons reçues hier même de la Primature il paraît que les moyens sont disponibles et que tout sera prêt cette semaine. Donc, puisque nous ne sommes pas les maîtres d'œuvre de l'encasernement, nous attendons de voir ce que nos partenaires ivoiriens nous ont dit et, surtout, comment les autres parties comptent aborder cette question. Donc, c'est une question très importante. Mais des assurances ont été données ici et là [...] ; pour l'instant nous n'avons aucune raison d'en douter mais c'est une question sérieuse.

Tano Henri (Le Nouveau Réveil, Daoukro) : Toujours dans la perspective des élections, le Décret présidentiel a été signé le jeudi 9 dernier pour autoriser la distribution des cartes d'électeurs et celles d'identité. On note que certains hommes politiques continuent de réfuter ou de ne pas reconnaître l'authenticité de la liste électorale. Pour eux, c'est une contrainte d'aller aux élections. Alors qu'est-ce que l'ONUCI fait pour empêcher qu'il y ait la contestation des résultats ?

HT. : Comme vous le savez, nous devons certifier les résultats. C'est le Représentant spécial lui-même qui a le rôle de certifier et la liste électorale définitive et les résultats des élections. La première chose que j'aimerais dire avant de répondre à votre question, c'est que nous avons constaté un consensus autour de la liste électorale définitive. En tout cas, si je m'en tiens à la réunion qui a été organisée par le Cadre Permanent de Concertation (CPC), les membres ivoiriens du CPC il y a eu un consensus sur la liste électorale définitive, ce qui a conduit le Président de la République à signer le Décret proposé par la Commission Electorale Indépendante. Je ne suis pas informé de voix discordantes en ce qui concerne la fiabilité de la liste électorale définitive et nous faisons tout pour qu'à partir de cette liste il y ait d'abord un environnement électoral apaisé parce que pour qu'il y ait le résultat des élections il faut d'abord que les élections se déroulent de manière normale, de manière acceptable, de manière pacifique pour que les résultats également soient donnés de manière pacifique. Nous continuons cet effort. D'abord je suis en train de vous dire ce que l'ONUCI faisait en termes de sensibilisation, en

termes d'approche. Mais en même temps qu'il y a ces sensibilisations, le Représentant spécial également multiplie les actions avec tous les acteurs politiques. Il y aura des consultations avec tous les candidats avant même la certification de la liste électorale définitive. C'est un travail que nous avons entrepris depuis notre présence ici, c'est-à-dire, essayer de convaincre les leaders politiques de faire preuve de sérénité, de faire preuve de clairvoyance, de faire preuve de calme pour que leurs militants les imitent dans ce sens et pour que le vainqueur soit le vainqueur. Le Représentant spécial tient beaucoup à ce que sa certification soit sans conteste possible parce que renfermant des éléments objectifs mais également fondés sur des contacts réguliers avec tous les acteurs de la scène politique ivoirienne.

Lionel Yao (Soir Info, Dimbokro) : Je voudrais revenir sur la question de la liste électorale. C'est vrai, c'est le support à partir duquel les élections doivent avoir lieu. Et tout à l'heure vous avez dit qu'il y a eu un consensus. Ne craignez-vous pas que la notion même de consensus soit déjà un facteur qui jette les germes des élections contestées. On sait que la crise que nous vivons actuellement en Côte d'Ivoire est née des contestations postélectorales. Or, nous savons que sur la notion de la liste électorale, c'est vrai qu'il y a consensus de part et d'autre dans chaque camp politique. J'en veux pour preuve la dernière intervention du FPI qui le week-end dernier, a dit au cours d'une manifestation et je cite : « la liste électorale n'est pas parfaite. Les conditions dans lesquelles elle a été établie font qu'elle n'est pas fiable à 100%. Du coup, on se pose la question de savoir sur quelle base l'ONUCI peut garantir qu'au sortir de ces élections il n'y aura pas de frictions.

HT. : Très bien. Qui peut donner des garanties qu'il n'y aura pas quelque chose ? Personne au monde. Nous faisons un travail en amont. Nous n'attendons pas le dernier jour pour dire 'Ne faites pas de la violence' ou 'Ne contestez pas'. Ce que l'ONUCI peut faire c'est ce travail politique. Mais ce que l'ONUCI peut faire également c'est de contribuer à la sécurisation des élections, c'est-à-dire dans leur déroulement. S'il y a consensus dans la liste électorale définitive, je crois que c'est positif parce que nous-mêmes nous sommes convaincus et nous l'avons dit à plusieurs reprises déjà lors de la publication de la liste électorale provisoire qu'elle était équilibrée, qu'elle était solide, qu'elle reflétait l'image, j'allais dire la cartographie du pays, en termes de répartitions, en termes d'équilibre du pays. C'est pour cette raison qu'en son temps, nous avons salué la publication de la liste électorale provisoire et nous ferons le même commentaire en ce qui concerne la liste électorale définitive parce que si on regarde les deux listes il y a - j'ai failli même dire similitude - Il y a beaucoup de ressemblances entre les deux listes et nous considérons que la liste électorale définitive est solide, elle est équilibrée et elle est assez fidèle à la photographie électorale de la Côte d'Ivoire. Maintenant, la perfection à 100% je ne sais pas si elle existe dans le monde des humains mais il faut essayer de s'en rapprocher le plus possible. Donc, voici les deux entreprises que l'ONUCI fait au niveau de la sécurisation, au niveau également politique avec les consultations régulières avec tous les acteurs de la crise en Côte d'Ivoire aussi bien des acteurs nationaux que des acteurs internationaux. Nous sommes en contact permanent. Nous voulons que les élections se passent normalement, nous voulons que les élections se passent dans la paix et la sérénité. Mais la démocratie, il faut des démocrates. La démocratie exige des démocrates. Ce n'est pas à l'ONUCI de décider qui doit être démocrate et qui ne doit pas l'être. Je crois que cette tâche revient aux Ivoiriens eux-mêmes car c'est eux qui ont décidé d'aller aux élections. C'est déjà, je pense, un signe de démocratie dans les esprits et dans les intentions. Maintenant entre les signes et la réalité, nous verrons. Ce sont les signes qui nous le diront. Mais nous faisons tout le travail possible pour qu'il n'y ait pas de violence, pour qu'il n'y ait pas de contestations parce que notre certification exige qu'il n'y ait

pas ce genre de frictions, ce genre de contestations non-démocratiques. Nous ne parlons pas d'absence de contestations. On peut contester tous les résultats mais en Côte d'Ivoire il y a des structures qui sont habilitées à recevoir ces contestations. Ce que nous ne souhaitons pas, ce sont des contestations non-démocratiques qui entraînent la violence, avec les conséquences que nous tous nous connaissons.

Etienne Diomandé (Fraternité Matin, Dimbokro) : Ma question est de savoir si l'ONUCI est capable de sécuriser les bureaux de votes pendant les élections prévues le 31 octobre. Je m'interroge parce qu'on a constaté que lors du contentieux administratif et judiciaire, certaines institutions du pays ont été perturbées. C'est pour cela que je me demande si vous êtes sûrs de sécuriser les différents bureaux de vote pendant les élections.

H.T. : Merci beaucoup. Votre question me permet de rappeler la stratégie de sécurisation des élections. Le rôle premier, la responsabilité première revient au Centre de Commandement Intégré (CCI). Vous savez que les forces de militaires ivoiriennes ont mis sur pied le CCI, qui est, en fait, un centre mixte avec les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) d'un côté et les éléments des Forces Armées de Forces Nouvelles (FAFN) de l'autre. C'est ce qui forme le Centre de Commandement Intégré et la sécurisation des élections revient à ce centre. C'est une des raisons pour lesquelles ce centre a été mis sur pied. Et en deuxième ligne viennent ce qu'on appelle les forces impartiales, c'est-à-dire l'ONUCI et les forces impartiales. Nous allons aider les Ivoiriens. Mais les bureaux de vote, c'est-à-dire ce contact direct reviendra aux Ivoiriens. Nous serons en second rideau, c'est-à-dire pour appuyer le CCI. C'est ça la stratégie et c'est ça qui motive la réunion des 4 généraux. Il y en a une qui est prévue demain. Le Générale Mangou, le General Bakayoko, les Généraux Palasset et Hafiz des forces impartiales se rencontrent régulièrement pour peaufiner la sécurisation des élections. Mais encore une fois, retenons que c'est la responsabilité première des Ivoiriens.

Hyacinthe Kouakou (AIP Bongouanou) : Permettez que je revienne encore sur les élections, puisque c'est justement ce qui suscite les attentions actuellement. J'ai deux questions principalement. La première, la liste électorale dans sa version numérique a été remise à la CEI récemment. A quel moment interviendra la certification du Représentant Spécial de l'ONU en Côte d'Ivoire? Deuxième question, à la remise de cette liste électorale numérique, juste après il y a eu un problème qui est survenu portant sur la cartographie électorale. Le nombre de bureaux de vote qui oppose l'Institut National de la Statistique (INS) à la CEI et puis éventuellement la production des documents électoraux qui oppose également l'agence technique de l'Imprimerie nationale au RHDP qui estime que le directeur général de cette structure est un proche du Président de la république. Quelles sont les actions spéciales entreprises dans ce sens là par le Représentant spécial, je sais qu'il a rencontré le président de la CEI juste après la crise portant sur la cartographie électorale.

H.T. : Merci. La certification aura lieu très bientôt. Je n'ai pas de date précise mais je sais qu'elle aura lieu. Elle est prévue pour le mois de septembre. La méthodologie est déjà avancée. La méthodologie de certification. Mais elle aura lieu au cours du mois de septembre. Je ne connais pas la date exacte parce qu'elle n'a pas été établie. Elle sera faite par le Représentant spécial au cours d'une conférence de presse à laquelle vous serez tous conviés. En ce qui concerne maintenant les imprimés électoraux, vous connaissez sûrement la loi ivoirienne qui confie ce rôle à la Commission Electorale Indépendante pour superviser la confection des imprimés électoraux. On peut les faire en Côte d'Ivoire avec des sociétés ivoiriennes ou avec des sociétés non-ivoiriennes mais installées en Côte d'Ivoire. Donc, il revient à la CEI de s'occuper de ce dossier. Mais bien sûr, nous cherchons, là aussi, une

manière consensuelle de confectionner les imprimer électoraux sans que cela puisse entacher le déroulement normal des élections. Mais il ne revient pas à l'ONUCI de décider qui doit faire les imprimés électoraux ou non. Cette tâche est confiée à la CEI. Je pense qu'il y a eu des discussions et qu'il y a eu un accord pour confier ce travail à l'imprimerie nationale. Et je voulais dire qu'il est très difficile d'avoir un accord parfait entre tous les candidats sur tous les sujets, comme vous le savez, tous les candidats veulent un seul poste, c'est le poste de Président de la république. Il n'est pas toujours aisé d'avoir leur accord sur tous, c'est pour ça qu'à chaque fois qu'il y a eu consensus nous en sommes très heureux.

Bi Kobenan (L'Intelligent d'Abidjan, Daoukro) : Je voudrais savoir si les, journées de proximité que vous organisez sur les élections apaisés connaissent un répondeur au plan local. Est-ce que les élus sont impliqués ? Et ma deuxième question porte sur la levée partielle de l'embargo sur les armes que vous avez annoncé en sortant. Qu'en est-il de l'évolution sur le terrain ? Comment pouvez vous rassurer l'opposition qui y voit une manière pour le pouvoir de se réarmer ?

H.T. : Très bien. Merci beaucoup. Les journées de proximité, comme vous les appelez heureusement, ont un succès populaire. Elles bénéficient d'un soutien sans réserve des élus locaux. Je vous convie tout à l'heure à l'ouverture si vous en avez le temps. Vous verrez le maire. Vous verrez le Président du Conseil général, les représentants de tous les élus, les fils de la région d'Arrah particulièrement, et vous saurez que cela a un engouement total. Le comité d'organisation est présidé par le Préfet avec ses collaborateurs les plus proches et des organisations de jeunesse, de femmes, et les médias même, là où il y en a. A Arrah il n'y a pas de médias. Ce qui nous a encouragés à les poursuivre. Je vous ai dit que de 2009 à 2010, c'est à dire de Novembre 2009 à Juin 2010, nous en avons fait 10. Et c'est cet engouement, cette demande suivie, cette adhésion, cet engagement qui nous a encouragés à poursuivre. Mais ce qui nous a encouragés à poursuivre également, c'est la nécessité d'aller partout dans le pays pour parler à la population de toutes les régions. Jusqu'à présent tout se passe bien. Quant je dis tout se passe bien, cela veut dire que les populations comprennent bien ce que nous faisons, nous même nous comprenons mieux ce qu'elles attendent de nous. Et entre les deux il y a certainement un niveau d'entente possible entre ce qu'ils veulent, les habitants, et ce que, nous, nous pouvons. C'est-à-dire entre le souhaitable et le possible, il y a un moyen terme et c'est à moyen terme que nous travaillons. Il y a aussi qu'à chaque fois qu'il y a des recommandations, il y a des demandes qui nous sont formulées et cela nous encourage à le faire. Et si vous avez le temps tout à l'heure vous verrez certainement. Votre question me permet de dire qu'à Arrah il y a une innovation majeure : c'est la présence du barreau ivoirien pour organiser des consultations juridiques gratuites. J'insiste sur ce mot, des consultations juridiques gratuites au profit de la population d'Arrah. Mais l'exercice va se poursuivre avec les autres localités que nous visiterons au cours des prochains mois. En ce qui concerne la levée partielle de l'embargo, nous l'avons suggéré au Conseil de sécurité lors de la présentation de notre rapport d'enquête suite aux événements de février 2010, suite à la double dissolution du gouvernement et de la CEI. Mais la demande elle-même doit être formulée par les autorités ivoiriennes. C'est ça le processus de demande de levée partielle ou totale d'un embargo. Le rôle premier, là encore, comme avec le CCI, revient au gouvernement ivoirien. C'est le gouvernement qui demande au Comité de sanctions de lever l'embargo et la procédure a été expliquée à nos partenaires ivoiriens et nous attendons de voir d'abord le démarche et également la réponse que fera le comité de sanction.

Eba Felix (Radio Moronou, Bongouanou) : Par rapport aux attentes des populations, votre passage ici à Arrah, que doivent-elles retenir sur ce que vous avez eu à faire pour la population d'Arrah ?

H.T. : Il y a déjà eu des projets à impact rapide, pas spécialement à Arrah, mais dans le département ; il ya eu des actions, à Bongouanou, puisque vous parlez à partir de radio Moronou ; il ya eu des actions qui ont été faites et aujourd'hui il y aura la pose de la première pierre d'un projet à impact rapide à Arrah. Il s'agira de réhabiliter le préau du marché. Ppuisque vous êtes là, vous pourrez certainement voir un début de ce projet et il sera exécuté pour Arrah et dans les autres endroits du département, il ya eu des réhabilitations de centre sociaux, il y a eu la réhabilitation du bloc opératoire de Bongouanou, si vous êtes de Bongouanou, et il ya eu plusieurs activités. Le département a bénéficié des projets à impact rapide de l'ONUCI et ce n'est pas la fin. Ca va se poursuivre.

Eba Felix (Radio Moronou, Bongouanou) : Voila, permettez-moi M. Hamadoun de revenir un peu sur la question de l'embargo. Votre réponse tout à l'heure m'amène à poser cette question. Vous avez dit qu'il appartient aux autorités ivoiriennes de faire la demande de la levée partielle, totale ou définitive de l'embargo. L'initiative d'imposer l'embargo revient à qui ? Au Comité de sanctions ou à l'Etat qui doit subir cette sanction ? Est-ce que le parallélisme des formes n'impose pas donc au Comité de sanctions de constater par lui-même s'il y a lieu ou non de lever l'embargo ?

H.T. : Je ne veux pas exagérer mais pour des raisons pédagogiques je vais comparer à quelqu'un qui a été condamné par le tribunal. S'il veut une remise de peine c'est lui qui demande. S'il veut être gracié, c'est lui qui demande par l'intermédiaire de son avocat. C'est de la même façon ; si le Comité de sanctions vous sanctionne c'est à vous de demander la levée de sanctions. C'est comme cela que fonctionne la procédure des Nations Unies. Nous en avons informé amplement nos partenaires ivoiriens. Voilà. Merci beaucoup. J'ai été très heureux de vous rencontrer et si vous avez le temps je vous invite à voir le début des activités de ce matin. Votre présence peut-être permettra de mieux répondre à certaines de vos questions. Merci et à bientôt.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Hamadoun Touré, Porte-parole

Tél. : +225-06203305 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-020235107

Email: hamadoun@un.org.

<http://www.onuci.org>